

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Fournier (*Madawaska-Restigouche*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Robertson (*Kenora-Rainy River*), que le Bill S-38, intitulé: «Loi constituant en corporation la Congrégation des Sœurs Maristes», soit lu la troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président, comme il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 28 JUILLET 1964

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Emmett M. Hall, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 28 juillet à 5 h. 45 p.m., afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire du Gouverneur général,
ESMOND BUTLER.

L'honorable

Le Président du Sénat.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

Avec permission,

Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à vendredi prochain, le 31 juillet 1964, à trois heures de l'après-midi de l'après-midi.

Après débat,

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.